



Charte RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un engagement visant à intégrer au sein de son association ou entreprise l'idée d'une **durabilité**. Elle englobe la **conscience écologique**, l'**optimisation de l'organisation interne**, la **défense des droits sociaux**, le **souci d'égalité et de diversité**, la **performance de l'entreprise** et le **bien-être de ceux qui y ont trait**.

En tant que Junior-Entreprise, il est important de transmettre les enjeux de cette responsabilité en la mettant en valeur auprès de nos clients, de nos membres et de l'ensemble du mouvement. La RSE prend en compte divers grands piliers parmi lesquels **l'Éthique**, **l'Environnement** et **l'Économie**. Notre engagement chez EjC est particulièrement tourné vers les **démarches sociales et écologiques** visant d'une part à construire une équipe dont le fonctionnement se fonde sur la **communication et l'entraide**, des processus réutilisés avec nos clients et nos consultants, et de l'autre, à insuffler dans notre organisation une **conscience écologique et éthique** que ce soit dans notre production ou notre consommation. Pour ce faire, en plus de petits gestes, l'ENSAI s'est particulièrement engagée ces dernières années à créer des processus et des outils pour venir référencer et optimiser la diffusion des dogmes RSE dans son organisation.

PREAMBULE : Utilisation de cette Charte

Article 1.1 : *Utilisation interne* : Cette Charte sera à lire et signer électroniquement par les administrateurs de la Junior-Entreprise lors de leur entrée en mandat.

Article 1.2 : Elle sera également envoyée à nos consultants lors de leur adhésion et a pour but de les inviter d'une part aux soucis éthique et écologique, mais surtout, à appuyer notre engagement social envers eux en leur rappelant notre rôle d'intermédiaire et d'aide dans leur future étude. Ils la signeront pour adhérer à EjC.

Par l'article 1.1 et 1.2, la Charte RSE devient un document officiel d'adhésion à ENSAI junior Consultant.

Article 2 : *Utilisation externe* : La Charte sera jointe à nos avant-projets pour informer nos clients de notre engagement.

Article 3 : *Pérennité de la RSE* : Pour faire de la RSE un objet indépendant et permanent de la vie associative d'EjC, les responsables RSE de l'équipe s'engagent à maintenir une liste des processus mis en place en lien avec cette démarche, à chercher à les maintenir sur le long terme et à en développer de nouveau. Il sera également possible de dispenser une formation RSE pour l'ensemble de l'équipe.

ENGAGEMENT ÉTHIQUE & SOCIAL

L'équipe

Article 4 : *Recrutement* : Notre recrutement des administrateurs se fait selon un processus rédigé favorisant l'apprentissage, l'évaluation des compétences et de la motivation et la volonté de construire une équipe équilibrée qui saura fonctionner ensemble. Elle contient 7 semaines de formation, des évaluations écrites et des entretiens de motivation. La constitution de l'équipe répond à un souci de diversité.

Article 5 : *Bien-être des membres* : Le moral de l'équipe est sondé de manière régulière par le biais de divers outils (entretiens bi-annuels, "motivomètre" mensuel...) et l'avis de chaque membre est pris en compte pour les améliorations futures.

Article 6 : *Espace commun* : Le local est un lieu d'accueil et d'entraide au sein de la Junior que chacun s'engage à garder propre et qui dispose de matériel à disposition pour s'aider dans son travail. Une permanence est prévue chaque midi et des clés disponibles à l'accueil permettent à tous les administrateurs d'y avoir accès.

Nos consultants

Article 7 : *Recrutement pour une étude* : Le recrutement des consultants se fait, en dehors des compétences obligatoires pouvant favoriser des années plus avancées, par le principe d'une répartition égalitaire. Ceux n'ayant encore jamais travaillé sont favorisés, et ce, de manière croissante selon le nombre de candidatures qu'ils ont déjà effectué.

Article 8 : *Investissement dans l'école* : Nous essayons de proposer à nos consultants, mais aussi au reste de l'école, des formations dans des domaines de compétences utiles dans leur vie professionnelle (formation LinkedIn, bases de trésorerie et de comptabilité...).

Article 9 : *Avis de nos consultants* : Chaque étude se clôture par l'envoi d'un questionnaire de satisfaction à nos consultants pour recueillir leurs ressentis. EjC s'engage à passer en revue les réponses de ces questionnaires chaque année pour prendre en compte les remarques et améliorer la relation d'intermédiaire et l'expérience de consulting.

Nos clients

Article 10 : *Avis de nos clients* : EjC s'engage à envoyer à la fin d'une étude un questionnaire de satisfaction à ses clients et à fortement les solliciter à y répondre. Ces questionnaires feront l'objet d'un bilan annuel visant à prendre en compte les remarques et améliorer la relation client, nos techniques de prospection ainsi que le déroulement d'une étude et les moyens de communication entre consultant, client et chef de projet.

L'école et l'extérieur

Article 11 : *Engagement local et don* : EjC cherche à s'impliquer auprès des associations et initiatives éthiques locales. Elle s'engage à verser une partie de ses bénéfices à des fins écologiques et éthiques et à promouvoir les événements engagés qui l'entourent.

Article 12 : *Publications engagées* : Le pôle communication d'EjC s'engage à soutenir la RSE par le biais de publications engagées sur les divers sujets que cela comprend (initiatives locales et de développement durable, conscience écologique, préoccupations éthiques). Une fréquence d'une publication engagée par mois est visée.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Article 13 : *Tri des déchets* : EjC s'engage à pratiquer le tri sélectif dans ses locaux en mettant à disposition des poubelles de tri et en utilisant celles plus vastes de l'école si besoin (verre, gros cartons...).

Article 14 : *Consommation responsable* : EjC s'engage à limiter ses externalités négatives que ce soit dans ses déchets (utilisation d'éco-cup et de matériaux recyclables lors des événements organisés par EjC) ou dans ses déplacements (transports en commun ou covoiturage favorisés).

Article 15 : *Minimiser son impact* : EjC s'engage à inculquer et favoriser des impressions et du traitement de texte éco-responsable (imprimer que si nécessaire, favoriser le noir et blanc et le recto verso, faire attention à la police d'écriture et à la taille des documents).

Article 16 : *Gestion de nos archives* : EjC prend soin de respecter les délais d'archivage de manière à limiter le stockage physique et virtuel. Nous organisons notamment pour ça, un moment dans l'année d'archivage numérique où chaque pôle fait un tri. Comme dis dans l'article 15, les documents physiques sont à limiter le plus possible et une fois imprimés, ils sont stockés dans un espace dédié que la Junior Entreprise s'engage chaque année à inspecter pour éviter la surcharge et le garder organisé.

Article 17 : *Signature électronique* : EjC s'engage à favoriser la signature électronique, notamment pour les documents d'études et particulièrement les documents ne nécessitant pas d'archivage papier.

ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

Article 18 : *Encourager l'innovation interne* : EjC encourage le développement et la prise d'initiative en permettant à chacun de ses membres, indépendamment de son pôle, de proposer et de réaliser des projets visant à améliorer la Junior. Ces projets sont recensés et abordés à chaque Conseil d'Administration.

Article 19 : *Produire un livrable de qualité* : EjC comprend une phase de garantie gratuite à la fin de chaque étude pour que notre pôle de Contrôle Interne vérifie avec le chef de projet et les consultants la qualité du travail fourni.

Article 20 : *Dynamiser l'innovation locale* : EjC s'engage à prendre part à la vie locale allant de l'ENSAI à la région Bretagne en passant par le campus de Ker Lann sur lequel elle est implantée. Elle participera à des événements locaux, entrera en contact avec des entreprises et associations locales et promouvra les initiatives locales.

Article 21.1 : *Valoriser le mouvement JE* : EjC s'engage à être un membre actif du mouvement des Junior-Entreprises que ce soit à travers la prise de contact et l'échange, la mise en place de parrainages et de partenariats ou le travail en commun lors de projet à grande échelle. Elle veillera, lors de ses échanges, à promouvoir son engagement RSE dans le but de renforcer ceux des autres tout en se renforçant par la même occasion.

Article 21.2 : EjC s'engage également à dépasser les frontières pour chercher le contact à l'étranger qu'il soit un contact client ou des échanges entre Juniors.

Responsable RSE :



Membre adhérent :